

Annexe financière - Mission Inspection en santé au travail

CONVENTION TRIENNALE D'ADHESION A LA MISSION D'INSPECTION EN SANTE AU TRAVAIL

Référence : Délibération n° DE-0047-2021 du 15 décembre 2021 relative à la poursuite de l'expérimentation de la mission d'inspection en santé du travail

- **Tarification des interventions :**

La tarification est fixée à :

- 450 € la ½ journée d'intervention
- 900 € la journée d'intervention.

- **Forfait administratif :**

La tarification est fixée selon la grille tarifaire suivante :

Nombre de jours conventionnés	Tarif forfaitaire annuel
De 0,5 à 1 jour par an	570 €
De 1,5 à 3 jours par an	1 710 €
De 3,5 à 5 jours par an	2 850 €
De 5,5 à 7 jours par an	3 990 €
De 7,5 à 9 jours par an	5 130 €

□ □ □ □